

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CL236

présenté par

Mme Capdevielle, Mme Thiébault-Martinez, M. Saulignac, Mme Allemand, M. Christophle,
Mme Karamanli, M. Pena, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
